



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 120436

Texte de la question

M. Léonce Deprez partageant les perspectives de son action ministérielle annoncée le 29 novembre 2006 à l'égard de la réforme et du développement de la grammaire qui pourraient se traduire par le rétablissement des cours de grammaire proprement dits à l'école et au collège dès la rentrée prochaine « non par nostalgie, mais parce que la grammaire est quelque chose de structurant », demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche les perspectives de la mise en oeuvre du rapport du linguiste Alain Bentolila tendant à programmer des leçons spécifiques de grammaire car, aujourd'hui, l'enseignement de la grammaire n'est qu'un apprentissage occasionnel. L'apprentissage de la grammaire doit obligatoirement avoir trois caractéristiques : être spécifique, systématique et progressif.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120436

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2566